



LA PRESSE
Bureaux publiés par
W. E. BLUMHART.

ADMINISTRATION ET REDACTION
No. 1540, RUE NOTRE-DAME
(Et en face de l'Hotel de Ville).

ABONNEMENT
Edition Quotidienne... \$3.00 par an
Edition Hebdomadaire... 1.00

LA PRESSE
MONTREAL, CANADA.
P.O. Bote. 1178.

NOTRE CIRCULATION.
-EDITION QUOTIDIENNE-
Etat assermenté de la circulation de LA PRESSE.

LA PRESSE
MONTREAL, 20 FEVRIER 1885.

LE PARLEMENT.
Tous les abolitionnistes, les abolitionnistes, les baveurs mitigés, se sont donnés

ENCORE JONON PERRAULT.
Les craintes éprouvées par ceux qui connaissent

LA PRESSE
MONTREAL, 26 FEVRIER 1885.

LA PRESSE
MONTREAL, 26 FEVRIER 1885.

LA PRESSE
MONTREAL, 26 FEVRIER 1885.

LA PRESSE
MONTREAL, 26 FEVRIER 1885.

LA PRESSE
MONTREAL, 26 FEVRIER 1885.

LA PRESSE
MONTREAL, 26 FEVRIER 1885.

LA PRESSE
MONTREAL, 26 FEVRIER 1885.

LA PRESSE
MONTREAL, 26 FEVRIER 1885.

LA PRESSE
MONTREAL, 26 FEVRIER 1885.

LA PRESSE
MONTREAL, 26 FEVRIER 1885.

qu'avec la Minerve, nous ne saurions trop
sévèrement qualifier.

Plusieurs des honorables signataires sont
venus protester contre l'usage qui a été fait

de leur nom par ce prétendu délégué,
et nous demandent aussi de le démasquer.

Chacun d'eux ne croyait donner
qu'une simple adhésion et un encouragement

à la nouvelle ligne, et favoriser son
établissement. Or, M. J. Perrault, a

transformé cela de son autorité privée en
une requête législative qui commence

ainsi: "Pour la première fois depuis plus
d'un siècle, les canadiens d'origine fran-

çaise, s'adressent à vous pour obtenir
un..."; il est intitulé "délégué" et

maintenant il s'arroge le droit de parler et
d'agir en France au nom du pays.

C'est se croire qu'il ne jouit pas en-
tièrement de toutes ses facultés mentales,

s'il ne trahissait pas son but intéressé par
la préoccupation de faire de l'argent par

les moyens possibles. L'avidité qu'il a
pour les courtages, apparaît toujours

comme l'unique mobile de ses actions.
C'est pour prélever une commission sur

la compagnie, qu'il a essayé de s'imposer à
elle, en intrus; à la faveur de ce que les

premiers associés n'étaient pas au courant
de ce qu'il avait fait précédemment à

cet égard, il a sans doute attaché par son
insistance et ses obsessions une promesse

éventuelle de pourcentage.
N'est-il pas honteux de voir exploiter

ainsi par ce courtier marron, les senti-
ments purs et déintéressés s'il en fut, et

que ce cynisme est en train de monnayer
à Paris.

Si nous n'en doutons, ces honorables
membres ont sur la place de Paris, un

"délégué" dangereux pour l'intérêt pu-
blic et la réputation des Canadiens. Nous

leur demandons, au nom de la salubrité
nationale, de vouloir bien le démasquer, ou

en tout cas, le mettre hors d'état de pou-
voir nuire.

Je suis allé visiter, de nouveau, l'ex-
position des aquarielles, et je dois recom-
penser qu'elle est ravissante.

On n'y trouve, il est vrai, aucune de ces
œuvres tapageuses qui annoncent l'événe-
ment d'un talent nouveau, mais la moyen-
ne est de nature, cette année, à satisfaire

les amateurs les plus délicats, les plus
difficiles.
Ce qu'il y a surtout de particulièrement

remarquable, c'est l'absence perfectionnée
du métier chez la plupart des expo-
sants. Les œuvres envoyées ne pèchent

que par une chose, c'est par la composition
qui fait absolument défaut. On di-
rait vraiment que les artistes se sont don-
nés le mot pour réunir à la salle de la rue

de Séze les sujets les plus connus et les
plus relatifs.
Parmi les œuvres qui attirent le plus

l'attention des visiteurs, signalons les na-
tures mortes et les figures de jeunes fem-
mes d'une allure si parfaitement élégante

et d'une si tendre fraîcheur de madame
Madeleine Lemaire, l'une de nos plus char-
mantes et de nos plus aimables peintres.

Les paysages de M. Harpignies et de M.
François sont d'une sincérité rare, mais le
français sont de préférence, devant les

soldats russes si vivants et si bien traités
de M. Edouard Detaille et la scène d'in-
vasion dans laquelle M. De Neuville mon-
tre des cavaliers prussiens détruisant le

télégraphe à Eretat.
Les aquarielles de M. Jean Perard sont
d'une observation très amusante, notam-
ment celle qui représente deux ouvrières

de théâtre dormant dans la chaude atmos-
phère d'un fond de coulisse.
Il semble qu'on s'approche d'elles
que ces deux vénérables préposées vont se

lever brusquement et vous demander avec
leur banale obséquiosité:
"Monieur, n'a rien de si débauché?"

Citons encore les adorables chats de
Lambert et les chousans de M. le Blanc, de
vieilles connaissances qu'on se fatigue

presque de voir.
Depuis quelque temps, la mode est aux
manifestations d'étudiants. Après les dé-

putés qui ont marqué les derniers cours
de M. Caro, voici qu'un professeur très
distingué, M. le docteur Robin, est

obligé de suspendre ses cours, qui ne re-
prendront qu'en novembre. Le docteur
Robin, qui a été un des plus assidus col-
laborateurs de Littre, qui est un ami de

Renan et qui passe, d'ailleurs, pour une
des gloires de la libre pensée, est aujour-
d'hui mordu par l'ambition politique. Il

vient de se faire élire sénateur dans son
département de l'Ain, et, en attendant
que sa situation soit régularisée, il cumu-
le les fonctions de législateur avec celles

de professeur.
C'est évidemment pour protester contre
cette irrégularité ou pour insérer contre

l'ambition de leur professeur de médecine,
ou pour une autre cause inconnue, que
certains étudiants ont organisé leur

chambrage.
On a prétendu que les élèves étaient
dans l'affaire et avaient organisé le tapage.

Mes renseignements puisés à très bonne
source, me permettent d'affirmer qu'ils ne
sont ni de près, ni de loin mêlés aux dé-

sordres qui ont forcé M. Robin à suspendre
ses cours. Et cela est si vrai que si les
élèves avaient été les instigateurs de la

cabale organisée contre le professeur, M.
Robin et l'Université eussent fait appel à
la belle jeunesse des écoles et le profes-

seur libre-penseur eût gagné une facile ba-
taille sur la superstition et le fanatisme.
La vérité, la voici: M. Robin s'est fureté

anticléricales, et notamment, malgré sa der-
nière campagne contre l'école de M. Lit-
tré, M. Robin n'a pas de grandes sympa-
thies dans son propre parti. Les jeunes

gens de la Faculté de médecine qui sont
en immense majorité des élèves de l'Uni-
versité ont trouvé l'occasion excellente

pour s'amuser aux dépens d'un professeur
ambitieux et peu apprécié. Ils se sont
bien amusés, voilà tout l'histoire, ils ont

fait du chahut, soulevant leur pittoresque
expression, et M. Robin est tellement fu-
rieux qu'il s'enferme sous ses verrous, à

la rentrée, il sera reçu par ses collègues
de la Faculté et surtout par ceux qui lui
feront les étudiants.

On s'occupe toujours à la chambre du
prochain rétablissement du scrutin de
liste. Abstrait-t-il ou bien laissera-t-on
les choses dans l'état actuel? Il ne s'en

sait rien, le scrutin d'arrondissement n'est
pas mort; il est en voie de renaissance.
Plusieurs députés qui devaient en voter

la suppression se ravisent; plusieurs qui
étaient décidés sur une opinion et s'y
affermissent; plusieurs enfin qui le fon-

PARLEMENT FEDERAL
Chambre des Communes
Ottawa, 25 février.

La séance est ouverte à 3 heures.
Un certain nombre de pétitions sont pré-
sentées par divers députés. Le ministre

de l'agriculture a le pouvoir de prendre
certaines plaintes au sujet de l'exécution

des conditions imposées aux cultivateurs
par le ministre de l'agriculture. Le ministre

de l'agriculture a le pouvoir de prendre
certaines plaintes au sujet de l'exécution

des conditions imposées aux cultivateurs
par le ministre de l'agriculture. Le ministre

de l'agriculture a le pouvoir de prendre
certaines plaintes au sujet de l'exécution

des conditions imposées aux cultivateurs
par le ministre de l'agriculture. Le ministre

de l'agriculture a le pouvoir de prendre
certaines plaintes au sujet de l'exécution

des conditions imposées aux cultivateurs
par le ministre de l'agriculture. Le ministre

de l'agriculture a le pouvoir de prendre
certaines plaintes au sujet de l'exécution

des conditions imposées aux cultivateurs
par le ministre de l'agriculture. Le ministre

de l'agriculture a le pouvoir de prendre
certaines plaintes au sujet de l'exécution

des conditions imposées aux cultivateurs
par le ministre de l'agriculture. Le ministre

de l'agriculture a le pouvoir de prendre
certaines plaintes au sujet de l'exécution

des conditions imposées aux cultivateurs
par le ministre de l'agriculture. Le ministre

de l'agriculture a le pouvoir de prendre
certaines plaintes au sujet de l'exécution

des conditions imposées aux cultivateurs
par le ministre de l'agriculture. Le ministre

de l'agriculture a le pouvoir de prendre
certaines plaintes au sujet de l'exécution

side quand les différentes classes du bill
seront connues.
M. Desjardins dit que le projet de loi est
de régler la distribution des terres provenant

de la faillite. M. Desjardins dit que le projet
de loi est de régler la distribution des terres

provenant de la faillite. M. Desjardins dit
que le projet de loi est de régler la distribu-

tion des terres provenant de la faillite. M.
Desjardins dit que le projet de loi est de

régler la distribution des terres provenant
de la faillite. M. Desjardins dit que le pro-

jet de loi est de régler la distribution des
terres provenant de la faillite. M. Desjar-

dins dit que le projet de loi est de régler
la distribution des terres provenant de la

faillite. M. Desjardins dit que le projet de
loi est de régler la distribution des terres

provenant de la faillite. M. Desjardins dit
que le projet de loi est de régler la distribu-

tion des terres provenant de la faillite. M.
Desjardins dit que le projet de loi est de

régler la distribution des terres provenant
de la faillite. M. Desjardins dit que le pro-

jet de loi est de régler la distribution des
terres provenant de la faillite. M. Desjar-

dins dit que le projet de loi est de régler
la distribution des terres provenant de la

faillite. M. Desjardins dit que le projet de
loi est de régler la distribution des terres

provenant de la faillite. M. Desjardins dit
que le projet de loi est de régler la distribu-

tion des terres provenant de la faillite. M.
Desjardins dit que le projet de loi est de

régler la distribution des terres provenant
de la faillite. M. Desjardins dit que le pro-

jet de loi est de régler la distribution des
terres provenant de la faillite. M. Desjar-

dins dit que le projet de loi est de régler
la distribution des terres provenant de la

GANTS DE KID
Un lot considérable de gants de kid détaillés
à 10, 20 et 25 cents la paire.

SOIERIES
Le meilleur choix de Soies et de Satins noirs
et de couleurs, Soies et Satins brochés

GARNITURES
25000 verges de Miret, France, Passementerie, Braid
(soutaché), Brandebourg, etc., détaillé à 1c. la verge.

TOILES A DRAPS
20 pièces de Toiles à Draps, détaillées à 85 cents,
valant \$1.40.

A L'ANCIEN MAGASIN MERRILL, 1682 & 1684 RUE NOTRE-DAME

Dupuis Frères
1885 HIVER! 1885
NOTRE ASSORTIMENT DANS TOUS LES DIFFERENTS GENRES DE CHAUSSURES

CELEBRES CHAUSSURES DE BURT!
Que nous vendons actuellement à meilleur marché que le prix coûtant.

J. & T. BELL
DEPARTEMENT DE DETAIL:
1665 RUE NOTRE-DAME 1665
MONTREAL

VINS BARRÉ
ANALYSE DES VINS BLANCS
BARRE & CIE,
186 et 188 RUE LLE DES FORTIFICATIONS

Barre & Cie, 186 et 188 Rue des Fortifications.
Certificat et permis de l'Évêque de Montréal.

HOTEL RESTAURANT
LION D'OR
82-Grande Allée-84
QUEBEC

COOK'S FAVORITE
The Canada Coffee and Spice Mills
No. 7, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

C. DESMARTEAU
AGENT ET COMPTABLE
1608 RUE NOTRE-DAME

W. R. ROSS & CO.
POUR FAIRE LE COMMERCE
D'ÉPICERIES EN GROS

E. DION, PROPRIÉTAIRE
Avis de Société
Sous le patronage de former une société

W. R. ROSS & CO.
POUR FAIRE LE COMMERCE
D'ÉPICERIES EN GROS

F. QUESNEL
VOITURIER ET CARROSSIER
962 RUE S^T CATHERINE

AUX MARCHANDS
Caverhill, Hughes & Cie
ÉPICERIES DE GROS ET IMPORTATEURS

F. QUESNEL
Avis de Société
Sous le patronage de former une société

